

## Conditions requises pour le concours

### ➤ Concours externe

Le centre est ouvert aux ressortissants togolais des deux sexes âgés de vingt un (21) ans au moins et de quarante (40) ans au plus à la date du concours et jouissant de leurs droits civiques. Pour ces candidats, il est requis la maîtrise en droit / le master en droit ou tout autre diplôme équivalent.

### ➤ Concours interne

Les candidats fonctionnaires doivent être âgés de 45 ans au plus au jour du concours; être titularisés dans la catégorie A2 ou A1 et justifier d'une ancienneté d'au moins six (06) ans dans cette catégorie.

## Délai pour déposer votre candidature

**Lundi 18 Mars au vendredi 19 Avril 2019**

Les informations sur le concours sont affichées dans les lieux ci-après :

➤ Sur le site web : [www.justice.tg](http://www.justice.tg)

➤ Togo presse n° 10482 du 25 février 2019

**Lomé** : Au centre de formation des professions de justice (CFPJ)

**Kara** : Cour d'appel de Kara.

## Compétences requises

- Connaissance pointue du droit
- Rigueur et déontologie (indépendance impartialité, probité)
- Aptitude à décider
- Grande capacité d'écoute et de réflexion

## Rémunération

Le magistrat fait partie des hauts cadres de l'administration publique. Il est classé dans la catégorie A1 et bénéficie d'un statut spécial. Sa rémunération lui permet d'exercer convenablement sa mission.

Université de Lomé, boulevard Eyadéma

15 BP 280 Lomé- Togo,

Tél. Standard 22 25 17 15

Tél/Fax DG : 22 25 19 20

SG : 22 25 19 30

DES : 22 25 25 16

Site web : [www.justice.tg](http://www.justice.tg)

e-mail : [cfpj@cfpj.tg](mailto:cfpj@cfpj.tg)

Centre de Formation des  
Professions de Justice

**CFPJ**

Devenez  
Magistrat

Le ministère de la Justice

**RECRUTE**

Les candidatures féminines  
sont vivement encouragées



[www.justice.tg](http://www.justice.tg)

## Le métier

### Magistrat, un métier de passion et d'engagement.

Défenseur de l'intérêt général, garant des libertés publiques et individuelles, le magistrat exerce un métier à la fois passionnant et exigeant, relevant de compétences intellectuelles et humaines importantes, ainsi que d'un haut niveau de responsabilité. Le magistrat est un homme ou une femme au cœur de la vie de la cité, en prise directe avec le quotidien des citoyens et leur réalité. Dès le début de sa carrière, le magistrat est amené à exercer d'importantes responsabilités. Ses décisions ont un impact sur la vie des gens.

Représentant du pouvoir judiciaire, il se doit de respecter les lois et une déontologie exigeante.

La magistrature togolaise regroupe deux catégories de magistrats : ceux du siège et ceux du parquet. Au cours de la carrière, on peut passer d'une fonction à l'autre.

**Le magistrat du siège est juge.** Selon sa spécialisation, il est juge des enfants, aux affaires familiales, d'instance, d'instruction, d'application des peines... Indépendant et inamovible, il tranche les conflits entre les personnes (famille, logement, consommation...), entre les personnes et l'État et

sanctionne les auteurs d'infractions pénales, tout en veillant aux intérêts des victimes et de la société. Il rend des décisions conformément au droit. Il est garant du bon déroulement des procès.

### Le magistrat du parquet est procureur ou substitut.

Il ne rend pas de jugement. Représentant la société, il est chargé de la défendre. Il dirige l'action de la police judiciaire, décide des suites à donner lorsqu'une infraction est commise et veille à l'exécution des peines. Au cours des audiences, il propose au juge une peine au nom de la société. Il s'assure également que les droits des personnes vulnérables soient garantis. Placé sous l'autorité du ministre de la justice, il intervient surtout en matière pénale.



## Genre et Magistrature

La présence des femmes et des hommes dans ce lieu de pouvoir par excellence qui est le pouvoir judiciaire, est très importante pour une bonne administration de la justice et un développement humain durable.

Dans la magistrature les femmes sont sous représentées par rapport aux hommes (30 sur 248 magistrats, soit environ 12%). Quand bien même le concours est ouvert aux deux sexes, les candidatures féminines sont fortement encouragées.

**Vous êtes femme juriste et vous remplissez les conditions requises, passez le concours pour apporter votre contribution en matière de justice. Postulez !**

## Comment devenir magistrat

Pour devenir magistrat, il faut passer un concours externe ou interne. Par arrêté N° 015 /MJRIR-CFPJ du 14 février 2019, un concours externe et interne d'entrée au centre de formation des professions de justice, département des magistrats au titre des années académiques 2019-2020 et 2020-2021 a été ouvert.